Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260305-CNE05032608-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 05 mars 2026

Date de convocation :	19 février 2026	Conseillers en exercice :	18
Date d'affichage :	19 février 2026	Conseillers présents :	13
		Conseillers votants :	14

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Éric LIPPENS, Mme Martine DUSSART, M. Christian TREMANT, Mme Sylvie BENNEKA, M. Hubert THURING, M. Patrick POULIZAC, Mme Béatrice CHUTSCH, Mme Marie-Laure CHAUDELEC, Mme Marie CATREVAUX, M. Sylvain GUEDAS, M. Augustin PAULAY.

Étaient absents excusés :
M. Bertrand AUBRY,
Mme Rachel HILLAIREAU a donné pouvoir à Mme Annie DRENO,
M. Emmanuel SICHERE,
Mme Cécile BASECQ,
M. Julien NIOL.

M. Sylvain GUEDAS a été élu secrétaire de séance.

Indemnisation 2026 des membres de la Commission communale des impôts directs - CNE050326-08

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission communale des impôts directs s'est réunie à la Mairie, le 11 février 2026, pour la mise à jour des évaluations cadastrales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à 6 membres de cette commission (1 Conseillère Municipale ne percevant pas d'indemnité de fonction et 5 personnes non élues au Conseil Municipal) une indemnité de 36 euros, comme en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition, ci-avant présentée par Monsieur le Maire.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 11 mars 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE